

*DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE  
LA BEAUCE-ETCHEMIN*

**DG 2811-05-2020 NOMINATION – direction – Polyvalente Benoît-Vachon**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

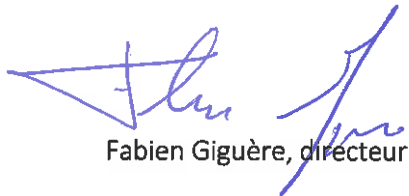
**CONSIDÉRANT QUE** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

**CONSIDÉRANT QUE** en l'absence du directeur général, monsieur Normand Lessard, ces pouvoirs sont délégués au directeur général adjoint, monsieur Fabien Giguère.

Le directeur général adjoint, monsieur Fabien Giguère, autorise :

**QUE** madame Anne-Marie Grenier soit nommée au poste de direction de la polyvalente Benoît-Vachon à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Copie certifiée conforme  
Ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt

  
Fabien Giguère, directeur général adjoint

  
Marie-Ève Dutil, directrice par intérim  
Secrétariat général et services corporatifs